

Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans les locaux de la salle des fêtes à Fay-les-Etangs, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 51

Présents : 32

Votants : 41

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

LEVESQUE, MORIN, DEPOILLY, MEDICI, FRIGIOTTI, MARTIN, MICHALCZYK, RIDEL, LEGROS, LETAILLEUR, GERNEZ, KUCHNO (suppléant de D. FRANCON), STEINER, DESSEIN, DELANDE, LE CHATTON, MONTILLON, STEINMAYER, BLANCHET, NOEL, TAILLEBREST, CATRY, LAROCHE, DURAND, METZGER, GAUTIER, VANDEPUTTE, BOISSY, DUNAND, LELEU, DESMELIERS, COLSON.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs :

LEFEVER (pouvoir à LETAILLEUR), CUYPERS (pouvoir à MEDICI), DUVIVIER (pouvoir à GERNEZ), LAMARQUE (pouvoir à GERNEZ), LEFEVRE G (pouvoir à FRIGIOTTI), LEFEVRE H (pouvoir à TAILLEBREST), DEGENNE (pouvoir à LAROCHE), BARREAU (pouvoir à LE CHATTON, FRANCON, BONNY MESSIE (pouvoir à DESMELIERS).

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

GOUGIBUS, RETHORE, GAILLET, THIMOTEE-HUBERT, DAVID, MARIE, BOULLET, JUBAULT, KARPOFF, VANSTEELANT.

Madame Laura CATRY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Communautaire du 8 décembre 2021

DELIBERATION N°20211208_04

Objet : CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE (COPI) POUR L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

Vu la loi portant sur la nouvelle organisation du territoire de la république (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ;

Vu les décrets du 28 juin 2016 et du 18 juillet 2016 relatifs aux PCAET ;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L229-26 et R229-51 ;

Vu la délibération du bureau communautaire de la CCVT en date du 01 février 2018, permettant à la CCVT de lancer la réalisation d'une Etude de Planification/Programmation Energétique (EPE) (volet Énergie du PCAET) pilotée par le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60), une structure compétente dans le domaine de l'énergie et propriétaire des réseaux de distribution.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVT en date du 06 décembre 2018, lançant la démarche du PCAET et définissant les modalités d'élaboration et de concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVT en date du 08 décembre 2020, validant l' Etude de Planification/Programmation Energétique (EPE) ;

Considérant les éléments exposés ci-après :

Le PCAET est un document-cadre de la politique énergétique et climatique menée par les intercommunalités, dont la finalité est la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement. Il est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire ;

Ses objectifs sont les suivants :

- Intégrer la question énergétique dans une vision politique, stratégique et systématique du développement territorial ;
- Répondre aux enjeux à la fois climatiques, énergétiques, économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux du territoire ;
- Réduire la facture énergétique du territoire et réinjecter le bénéfice dans l'économie locale ;

Le volet Énergie du PCAET ayant été réalisé à travers l'Etude de Planification/Programmation Energétique (EPE), les volets Air et Climat ainsi que l'Évaluation Environnementale Stratégique seront engagés par la suite ;

Le pilotage politique du PCAET sera assuré par un Comité de Pilotage appelé COPIL PCAET ; celui-ci sera multi-partenariale.

Il aura pour rôle de :

- Valider les différentes étapes d'avancement du PCAET
- Elaborer la stratégie, définir les objectifs et construire le programme d'actions
- Mobiliser les acteurs du territoire
- Apporter des points de vue d'experts
- Vérifier le bon suivi du cadre réglementaire
- Suivre la mise en œuvre du PCAET
- Formuler des propositions qui seront soumises à l'approbation de la Commission Aménagement du Territoire spéciale PCAET avant décision par le Bureau Communautaire et le Conseil Communautaire.

Ainsi, les membres du Bureau Communautaire en date du 30 novembre 2021 proposent de désigner les membres suivants pour constituer le Comité de Pilotage :

- Le Président de la CCVT, Monsieur Bertrand GERNEZ
- Le 7e Vice -Président de la CCVT, Monsieur Sylvain LE CHATTON
- Les élus ayant déjà participé à l'élaboration de l'EPE : Madame Ambroisine BISSIRIOU, Madame Carole DELANDE, Monsieur Laurent DESMELIERS, Monsieur Daniel DIERICK, Monsieur Jean-Pierre DUBOILLE, Monsieur Yannick JUBAULT, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Pascal LAROCHE, Monsieur Joseph LEFEVER, Madame Sophie LEVESQUE, Madame Edith MARTIN, Monsieur Didier MASURIER, Monsieur Philippe MORIN, Monsieur Serge STEINMAYER, Monsieur Loic TAILLEBREST ;
- Agents CCVT : La Directrice Générale des Services, le Directeur du service Aménagement du Territoire, la Chargée de mission PCAET-Mobilité ;
- Services de l'État : DDT, DREAL
- ADEME
- Région Hauts-de-France
- Département de l'Oise
- Chambres consulaires
- SE60 et autres gestionnaires de réseaux
- ATMO Hauts-de-France
- ADIL
- Centre Social Rural du Vexin-Thelle
- Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise

D'autres acteurs socio-économiques du territoire pourront être régulièrement invités au COPIL comme dans le cadre d'ateliers, pour la définition des objectifs et de la stratégie de la démarche PCAET et lors de la formalisation du plan d'actions.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Communautaire de valider la composition du Comité de Pilotage (COFIL) de la démarche PCAET.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la composition du Comité de Pilotage (COFIL) présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Fay-les-Etangs

Le 8 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Bertrand GERNEZ



(Handwritten signatures in blue ink)